

## SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt huit juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUZOU Patricia, REVERT Rémi, HORCHOLLE Patrice, BARBULEE Catherine, GROUT Stéphanie, CAHARD Ghislaine, LEHMAN Franck, PAGE Lydia, BARBARAY Marc, ROUX François, et GUEDON Lionel

Absents excusés : Madame BLONDEL Virginie, Monsieur PICARD Jean-Baptiste

Absents : Néant

Mme Patricia Auzou est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

### **1 -- FAJ 2017 - Proposition de renouvellement d'adhésion**

Vu la demande de Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département de Seine-Maritime en date du 20 avril 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018. Le montant de la participation 2018 s'élève à 154.1 € (670 habitants x 0.23 €). Il sera imputé au chapitre 6281 du budget communal 2018

### **2- RGD Protection des données personnelles, proposition d'adhésion à l'ADECO et nomination d'un DPO**

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion à l'Adico de type 3 ans dans le cadre de la prestation à l'accompagnement de la protection des données.

Cette convention prend effet à compter du 28 juin 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Adico, pour la mission d'inventaire du traitement des données à caractère personnel et de nommer l'Adico pour la mission de DPO.

### **3- Régularisation de l'adhésion à Seine Maritime Attractivité (SMA)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes de la Région d'Yvetot à décider d'adhérer en 2018 à Seine Maritime Attractivité. Cela entraîne systématiquement le droit pour ses communes membres de bénéficier des services de SMA, sans coût financier sous réserve qu'elles en soient membres.

Il est également précisé que dans le cas d'un accompagnement par le pôle ingénierie, une somme de 1 % du montant des travaux plafonnés à 2500 € sera facturée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à SMA.

### **4- CCRY, Adoption du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 juin 2018 pour proposer une évaluation des produits et charges transférés au 01 janvier 2018 à la CCRY.

Le rapport concerne les conséquences du transfert de compétence « GEMAPI-HORS GEMAPI » ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Le rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des 20 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émettent un avis favorable à ce rapport. Dans un second temps, le Conseil Communautaire s'appuiera sur ces évaluations pour déterminer le montant des attributions de compensation. Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT.

### **5-SDE 76 Dossier Photovoltaïque et conseil en énergie**

M Horcholle, Maire Adjoint expose les premiers résultats de l'étude réalisée par le SDE 76 sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Seules les toitures de la salle Léon Lelièvre et d'une partie de la classe des CP sont compatibles de par leur orientation. Il faut donc attendre maintenant le rapport du SDE afin de prendre une décision.

Par ailleurs, M le Maire expose que le SDE propose un nouveau service de conseil en énergie. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas souscrire à ce nouveau service.

### **6- Bons scolaires 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde aux élèves du secondaire un bon scolaire d'une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L'âge limite est de 17 ans au 31/12/2018.

Ces bons pour l'achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter du 19 juillet 2018 et devront être présentés aux magasins : Intermarché, Leclerc ou Bureau Vallée à Yvetot.

### **7 - Horaires d'été de la Mairie**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017, la mairie sera ouverte au public seulement le jeudi de 15h à 18h.

### **8- Compte rendu des diverses commissions**

Mme Auzou, donne le compte rendu des travaux du syndicat d'eau.

M Horcholle donne le compte rendu du Sivos-EHV : Effectifs stables pour la rentrée prochaine, travaux à prévoir pour la maintenance de la cantine.

Mme Grout donne le compte rendu de l'AG du Caux Photo Club : Changement de la composition du bureau.

M Revert signale que la commune a été tirée au sort pour les jurés d'assises. Les électeurs retenus ont été avisés.

La commune est maintenant dans le périmètre de sécurité de la centrale de Paluel, un inventaire des mesures préventives va nous être communiqué prochainement.

M Lemettais donne le compte rendu du SIVOSSSE : travaux d'extension de la halle de sport en cours d'attribution.

Les travaux du PLUI à la CCRY continuent, Mmes Auzou, Cahard et Barbulée ont participé aux ateliers

et se réuniront avec M Lemettais pour étudier les cartes fournies par le bureau d'étude.

### **9- Questions diverses**

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20**